



Le CERFIste

Bimestriel d'Information et de Formation du
Cercle d'Etudes, de Recherche et de Formation Islamiques
(CERFI)

250 F CFA

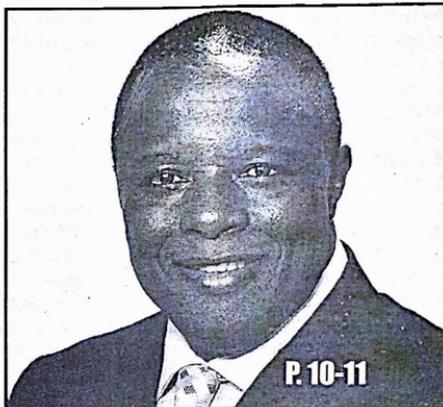
N° 002

EDITORIAL P.2

RETOUR EN IRAK

DOSSIER P.4-7

**L'ORGANISATION DU
HADJ AU BURKINA
FASO : HISTORIQUE,
ACQUIS, INSUFFISAN-
CES, ROLE DE L'ETAT.**



P.10-11

**INTERVIEW DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
ISLAMIQUES DU BURKINA (FAIB)**

*L'ENSEIGNEMENT DE L'ARABE
AU BURKINA FASO,
UNE AUTRE APPROCHE P.3*

**ENTRE FOI
ET LOTERIE P.8**

**LES DELICES
DE LA FOI P.12**

*Dr Yûssuf Al-Qaradâwî,
LA FOI ET LA VIE P.9*

RETOUR EN IRAK

La présence des Etats-Unis d'Amérique en Irak n'est ni plus ni moins qu'une occupation d'un territoire étranger. N'ayant aucun fondement moral et ne reposant sur aucune norme du droit international, elle est illégitime et illégale. Elle n'est pas seulement absurde, elle est surtout injuste. Que Diabre cherche l'hyperpuissance américaine sur ces terres aux surfaces arides ? A l'évidence ni les irakiens, ni leur devenir n'ont un quelconque intérêt pour l'occupation.

En effet, à la faveur du malheureux 11 Septembre 2001, les premiers responsables américains du moment ont pris d'importantes décisions pour conduire l'humanité ! Il faut sans doute rappeler avec force, en terme de clarté coranique, que ce qui a fait l'événement dans le monde, ce on ne peut plus triste 11 Septembre 2001 n'a aucun fondement dans les références de l'Islam. Ni dans la tradition du Messager pas plus que dans ce qui lui a été révélé par le

Créateur, il est possible de trouver une moindre justification. L'ampleur de la catastrophe, sa singularité, venue comme une gifle magistrale à la face de l'Empire étasunien, a-t-elle conduit à la réaction irréflective au 11 Septembre ? Ou est-ce la volonté de reconquérir une opinion américaine dubitative à la suite de son élection calamiteuse contre le démocrate Al Gore qui a justifié un tel radicalisme ? Ou encore serait-ce la pression des puissants lobbies évangélistes ou juifs qui dominent la politique des Etats unis ?

Il reste vrai que l'Amérique sous le couvert d'un mensonge au sommet de l'Etat, forgé depuis ses services de renseignement a expliqué son entêtement en vue de rechercher et de détruire les armes de destruction massives (ADM) qui se trouveraient sur le sol irakien. A la vérité Les Etats-Unis d'Amérique se sont abattus sur l'Irak comme un vampire assoiffé de pétrole. La seule arme s'y trouvant est l'or noir. Ils ont ainsi jeté la dés-

olation et le désarroi dans les populations irakiennes en provoquant des dizaines de milliers de morts dont au moins 2900 dans les rangs américains. Ils ont installés pour on ne sait combien de temps encore une guerre civile en Irak qu'ils se refusent à assumer. Quand des hommes sont capables de mentir contre tous pour provoquer la mort de milliers de personnes même dans leur propre rang, ces hommes ne méritent pas notre respect. Les deux mandats de Georges Bush ont marqué un recul important de la diplomatie internationale et de l'aspiration des peuples à vivre libre et heureux ! Les dernières élections américaines ont sans doute souligné un sursaut du peuple américain pour ne pas suivre Bush dans ses errements.

L'Amérique doit se rappeler que tous les peuples tiennent cette vérité pour évidente par elle-même que tous les hommes ont été créés libres et égaux en droit, qu'ils ont été dotés par le Créateur de certains droits inaliénables parmi

lesquelles la vie, la liberté et la recherche du bonheur. La liberté et le bonheur ne sauraient s'arrêter à l'intérieur des frontières américaines. Tous les pays, tous les peuples y aspirent légitimement. Refuser de le comprendre ou ne pas le prendre en compte en tant que première puissance du monde actuelle, c'est transformer le monde en un véritable western dans le Far West.

Ainsi, au moment où les musulmans du monde entier s'apprêtaient à immoler le mouton du sacrifice à l'occasion de la fête de Tabaski (id al adha) les américains ont trouvé un bélier en la personne de Saddam Hussein, leur complice de tous les temps comme offrande. Tous les hauts faits de Saddam de même que toutes les énormités pendant son règne ont été accomplis avec les complicités européennes et américaines. Quel est l'enjeu de son exécution le jour de la fête sans avoir été jugé pour tous ses crimes ?

La Rédaction

L'ENSEIGNEMENT DE L'ARABE AU BURKINA FASO, UNE AUTRE APPROCHE

Le constat

Il a été constaté lors de l'encadrement de certains étudiants dans des structures comme l'Association des élèves et étudiants musulmans au Burkina (A.E.E.M.B.), le Cercle d'Etudes, de Recherches et de Formation Islamiques (CERFI) et aussi ailleurs, le phénomène linguistique suivant : la récurrence de certaines interférences entre la langue maternelle de l'apprenant et la langue objet d'apprentissage.

A titre illustratif, un étudiant avait dit :

Phrase 1. [ana : u + ri:d + u + kum] " moi, je vous veux (moi, j'ai besoin de vous)"

Alors qu'il devrait dire tout simplement :

Phrase 2. [u + ri:d + u + kum] " je vous veux "

C'est qu'en arabe, toute apparition verbale est accompagnée d'un pronom de conjugaison indiquant à quelle personne est conjugué le verbe. Aussi, en phrase (2), le verbe apparaît-il avec la 1^{ère} personne du singulier qui est la personne à laquelle est conjugué ce verbe. Le pronom fait donc corps avec le verbe.

Mais en phrase (1), on a plutôt un "moi" antéposé à la personne de conjugaison qui fait corps avec le verbe. Cela parce que l'étudiant reproduit la structure de sa langue maternelle, le mooré (cf. Phrase 3.).

Phrase 3. èm + ràt + y + làmé "je vous veux"

Vous remarquerez qu'en phrase (3), le pronom ne fait pas corps avec le verbe. On a : pronom + verbe, structure qui s'approche de celle de la phrase (1) : pronom + pronom de conjugaison + verbe.

Ainsi, le pronom de conjugaison étant considéré comme partie intégrante

du verbe, le transfert de la structure de la langue maternelle vers la langue arabe ajoute un pronom qui fait de la phrase (1), une phrase plutôt emphatique qui n'était pas celle souhaitée.

La nécessité d'une étude réformatrice

Cette invite est donc non seulement motivée par les erreurs ci-dessus spécifiées, qui touchent malheureusement même des étudiants arabophones "avancés", mais aussi et surtout par la perspective de la création d'un département d'arabe à l'université de Ouagadougou. Perspective qui justifie la nécessité d'une étude scientifique de cette langue en rapport avec celle du milieu d'enseignement. Une étude d'autant plus opportune qu'il n'est disponible aucune analyse contrastive antérieure entre l'arabe et les langues du milieu d'enseignement (le Burkina Faso).

Aussi, l'étude en contraste de la structure linguistique de la langue maternelle de l'apprenant avec celle de la langue arabe, pourrait-elle aider, entre autres, à prédire certaines difficultés de l'apprenant.

Il sied de mener une étude vérificatrice de l'influence, positive ou négative, du comportement phonologique, morphosyntaxique des langues locales sur l'arabe. Partant du postulat que les langues locales sont distantes de l'arabe (cette dernière est une langue à cas, marquant le nom selon sa fonction), on s'attend à ce que le passage du système linguistique des langues locales à celui de l'arabe soit ipso facto difficile.

Une étude contrastive élargie et approfondie, pourrait constituer une littérature didactique plus vaste et appropriée à l'enseignement au Burkina Faso de cette langue étrangère qui mobilise un grand effectif de l'enseignement primaire. Il nous semble donc impératif de s'y atteler.

Les voies d'analyse
Dans le contexte multilingue du

Burkina Faso, il serait plus convenable d'entreprendre une analyse contrastive à modèle multilingue. Ce modèle d'analyse permettrait de découvrir les erreurs qui sont dues à l'interférence des langues locales, chacune en ce qui la concerne, sur l'arabe.

Aussi est-il suggéré :

- La conduite de l'analyse contrastive sur le modèle multilingue entre les langues nationales, le français et l'arabe en vue de produire une grammaire contrastive adaptée aux apprenants de l'arabe dans ce pays à langues maternelles multiples et ayant le français comme langue officielle.

- La conduite du même modèle d'analyse contrastive entre les sous-groupes de langues nationales. Cela permettrait d'établir les structures linguistiques qui leurs sont communes afin d'entreprendre une analyse contrastive multilingue entre ces sous-groupes, et l'arabe et éventuellement entre ces sous-groupes, le français et l'arabe. Cette entreprise pourrait servir à l'écriture d'une gram-

maire contrastive adaptée entre les sous-groupes de langues et l'arabe.

D'une manière générale, pour la réussite de l'enseignement de l'arabe en particulier, il serait intéressant de prendre des mesures dans le sens de :

- L'accès à la littérature écrite et orale (bibliothèques, centre de télévision en langues arabes, jeux radiophoniques).

- La production de documents didactiques communs à toutes les écoles avec des niveaux gradués et proportionnés si l'on veut effectivement arriver à un enseignement supérieur probant.

- L'engagement de l'Etat dans le suivi des programmes d'enseignement élaborés pour tous les niveaux en formant des inspecteurs d'enseignement de la langue arabe. C'est de cet engagement que dépendra l'attachement ou le non-attachement des populations à leurs méthodes d'enseignement tâtonnantes.

Abdoul Wahid Ouédraogo,
linguiste



Le CERFISTE

Bimestriel d'Information et de Formation du Cercle d'Etudes, de Recherche et de Formation Islamiques (CERFI)

"Le Cerfiste"
Récépissé de déclaration
N°012697/CAO-TGI/OUA/P.F. du 10 novembre 2006

09 BP 911 Ouagadougou 09 Burkina Faso
Tél : 76 61 57 67/ 50 36 08 03 Email : cerfiben@fasonet.bf
Siège social sis 1200 logements derrière le centre CIJEF

Directeur de Publication
Président du CERFI

Rédacteur en Chef
Hamidou YAMEOGO

Secrétariat de Rédaction
Alizéta OUEDRAOGO

PAO & Impression
Altesse Burkina : 50 39 93 10

Tirage : 1000 Exemplaires

L'ORGANISATION DU HADJ AU BURKINA FASO : HISTORIQUE, ACQUIS, INSUFFISANCES, ROLE DE L'ETAT.

Depuis les années 1990, le hadj suscite un intérêt particulier chez les fidèles musulmans et les autorités politiques du Burkina. En effet, l'Etat s'est impliqué directement dans l'organisation du Pèlerinage et de nombreuses structures ont vu le jour dans le cadre de l'accomplissement de ce cinquième pilier de l'Islam.

Au même moment, des critiques de plus en plus virulentes, réclamant soit un retrait de l'Etat de l'organisation du hadj, soit des assises sur le pèlerinage, sont formulées après chaque édition contre l'Etat et ses partenaires locaux et internationaux.

Au-delà des motifs de l'intervention de l'Etat laïc dans l'organisation de cette activité religieuse, le présent exposé a pour objet de repérer les différentes étapes de l'organisation du hadj au Burkina Faso et d'en exposer les acquis et les insuffisances.

I - LE HADJ : FONDEMENTS ET IMPORTANCE DANS LA RELIGION MUSULMANE

1- DÉFINITION, FONDEMENTS LÉGAUX ET RITES DU HADJ

Le hadj, 5e pilier de l'Islam, a été rendu obligatoire aux musulmans, une fois dans la vie, en l'an 9 de l'hégire. Il trouve son fondement juridico-religieux dans le verset 97 de la sourate III du Coran qui stipule : " Le pèlerinage à la Mecque est un devoir envers Dieu pour toute personne capable de l'effectuer. "

Dans son discours d'adieu, le Prophète Muhammad a dit : *"Dieu vous a prescrit le pèlerinage, accomplissez-le"*. Dans un autre hadith rapporté par Boukhari et Mouslim il ajoute : *"L'Islam est fondé sur cinq piliers : témoigner qu'il n'y a point de divinité à part Dieu et que Muhammad est son messager ; accomplir la prière ;*

s'acquitter de l'aumône légale, jeûner le mois de Ramadan ; et effectuer le pèlerinage à la Mecque pour ceux qui ont les moyens"

Les juristes musulmans reconnaissent unanimement que le pèlerinage majeur, c'est-à-dire le hadj, est une prescription divine, qu'il représente une évidence religieuse que tout fidèle est censé connaître. L'accomplissement de ce pilier exige du fidèle d'être musulman, pubère, saint d'esprit et d'avoir les possibilités physiques et matérielles de l'accomplir.

- Les rites du hadj : Le hadj comporte quatre (4) règles de base appelées arkân dont l'observance est hautement indispensable et nécessaire. La transgression de l'une de ces règles rend le hadj nul et non avenu. Ce sont :

· L'Ihram : c'est l'abstention. Il s'agit de l'entrée en état de consécration après avoir formulé l'intention d'accomplir le hadj en tant que devoir religieux.

· Le Tawaf : c'est la circumambulation autour de la Ka'ba.

· Le Sa'y : le Sa'y est la course processionnelle entre les monts Safa et Marwa.

· La station d'Arafat : Il est une obligation d'observer la station d'Arafat.

A ces règles de base ou rites fondamentaux s'ajoutent les Wâjibât ou devoirs. Ils sont obligatoires, mais leur non-observance n'entraîne pas l'annulation du pèlerinage parce que le fidèle peut se racheter en immolant une tête de bétail. Il s'agit entre autre du fait d'entrer en état de sacralisation à partir du Mîqât ; d'observer la station d'Arafat jusqu'au coucher du soleil ; de lapider les stèles (Al-jamarât) qui symbolisent Satan. Il s'agit aussi des recommandations de passer la nuit du 10 Dhul Hidja à Muzdalifa ; de passer la nuit du 11 et du 12 Dhul Hidja à Mina ; d'accomplir la circumambulation d'adieu (Tawaf al-wadâ)...

Une dernière série de rites du hadj constitue les actes sunna. Celui qui les néglige ne doit aucune compensation, mais aurait raté des actes méritoires dont la récompense est énorme. Il s'agit par exemple du fait de toucher la pierre noire, du fait de se laver avant l'Ihram, du fait de se mettre en état d'Ihram après une prière obligatoire ou surrogatoire, etc.

La doctrine classique de l'Islam définit trois modalités légales pour accomplir le pèlerinage majeur à savoir : l'Ifrad, le Tamattu et le Qiran. Le pèlerin qui opte pour l'Ifrad ne doit accomplir que le pèlerinage majeur durant l'entrée en état de sacralisation. Le tamattu consiste à accomplir la Oumra, puis jouir d'une vie normale (quitter l'état de sacralisation) avant d'accomplir le pèlerinage majeur. Quant à celui qui opte pour le qirân, cela consiste à accomplir le hadj et la Oumra sans quitter l'état de sacralisation.

2)- L'IMPORTANCE DU HADJ DANS LA RELIGION MUSULMANE

L'accomplissement du hadj confère au musulman plusieurs avantages. C'est une occasion pour lui de respecter un devoir religieux et de consolider ainsi ses liens avec Dieu ; de revivre l'histoire du messager d'Allah par la visite de lieux symboliques et enfin de réaliser le pèlerinage accompli avec piété. Un hadith dit à ce sujet : *"Celui qui accomplit le pèlerinage sans... commettre un acte répréhensible, reviendra chez lui exempt de péchés comme au jour de sa naissance"*. L'observance de ce rite cultive en l'homme certaines vertus comme l'altruisme, la générosité, l'endurance, la discipline, la modestie, la tolérance et le respect permanent des commandements divins. Le Chaykh Mahmoûd CHALTOUT de l'université égyptienne d'Al-Azhar dans Orientation de l'Islam affirme que, par l'Ihram,

"le pèlerin renonce aussi aux traits de distinction sociale entre individus, traits qui font des êtres humains ou des maîtres ou des esclaves ou des exploitants ou des exploités. Al Ihram rend tout le monde égal et sème la fraternité entre tous. " Le hadj permet de consolider le lien de l'ensemble des pèlerins avec le passé de la nation musulmane. Il permet aussi d'enraciner le sentiment d'égalité, et de justice, d'éradiquer la ségrégation basée sur la stratification sociale qui implique la haine, la discorde et l'injustice. C'est en somme " une manifestation de l'égalité absolue entre les hommes". La société musulmane étant fondée sur l'entraide et l'altruisme, l'égoïsme ne doit pas y avoir droit de cité.

Un autre objectif majeur du hadj est de permettre aux musulmans des quatre coins du monde de discuter et de parvenir à une position commune vis-à-vis des événements de l'époque, notamment les conspirations et stratagèmes qui menacent les musulmans. C'est aussi une opportunité pour eux d'étudier les conditions de vie des musulmans dans chaque pays, de coopérer pour leur venir en aide, de concrétiser l'échange et l'entraide entre les musulmans au niveau économique et social.

II - LA PARTICIPATION DES BURKINABE AU HADJ AVANT LES INDEPENDANCES

La Haute - Volta, devenue Burkina Faso depuis 1984, est un pays sahélien de 13 millions d'habitants. Il compte 55,9% de musulmans selon le recensement de 1996 réalisé par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie. La pratique du hadj remonte de ce fait à des périodes très reculées. Durant la période coloniale, en l'absence de cadre organisé, l'accomplissement du hadj relevait d'initiatives personnelles. La plupart des

pèlerins voyageaient à pied. Les musulmans, plus que les adeptes des autres communautés religieuses, ont souffert de la domination coloniale. Cela est du au fait que la France entendait faire du Moogo le bastion du Christianisme et sa base de résistance contre l'Islam. C'est du reste ce qu'a confié un officier supérieur à Mgr Hacquard : " Dans la boucle du Niger, envahie depuis longtemps par les musulmans [...] seul le mossi ne s'est pas laissé entamer ; il faut en le christianisant, en faire notre base de résistance à tout mouvement islamique possible, il faut que le mossi soit l'Abyssinie de notre empire soudanais ". Les musulmans étaient soumis à une surveillance stricte et à la répression à cause de la politique coloniale française en vigueur. Cette politique musulmane de la France selon Jean AUDOUIN et Raymond DENIEL peut assez bien se résumer dans les principes suivants : " Séparer l'Islam noir de ses racines arabes, dissocier sa dimension religieuse de ses composantes politiques et sociales pour mieux orienter celles-ci vers de nouvelles bases, maintenir enfin les divisions entre les divers groupes islamisés "

Ainsi, le Gouverneur général basé à Dakar demanda que soit contrôlée la propagande faite par les participants au hadj. Il est convaincu que " l'hostilité à l'action de la France est entretenue par les pèlerins de la Mecque. ", d'où la création en 1911 d'une police musulmane permanente chargée de recenser les marabouts, de contrôler leurs activités, de leur imposer des laissez-passer destinés à empêcher leurs actions occultes. Les marabouts fanatiques seront expulsés s'ils sont étrangers et les agitateurs seront " poursuivis de façon impitoyable ". Une circulaire signée par le Gouverneur CLOZEL le 12 août 1911 stipule que " les marabouts qui veulent circuler doivent avoir un laissez-passer qui sera délivré dans des cas bien définis. Ceux qui voyagent sans autorisation seront sanctionnés et reconduits dans leur village ". L'usage et l'enseignement

de la langue arabe considérée comme le canal des idées subversives sont limités. Siaka DIALLO dépeint la situation en ces termes, " La pratique de la religion musulmane était rigoureusement soumise au contrôle des autorités coloniales. Aucune école musulmane ne pouvait enseigner le Coran sans n'être préalablement autorisée après d'interminables enquêtes sur le comportement de son directeur. Lors des fêtes religieuses, les imams des mosquées ne pouvaient débiter la prière sans s'assurer d'abord de la présence sur les lieux des dépositaires du pouvoir colonial. Au demeurant, la plupart des imams étaient imposés par les administrateurs coloniaux. Le pèlerinage à la Mecque était sérieusement entravé et pour obtenir un passeport en vue du voyage, les fidèles subissaient mille et une tracasseries. " Dans une étude portant sur les rapports entre l'Administration coloniale française et les pèlerins de la Mecque, Juliette VAN-DUC écrit : " de 1907 à 1925, au départ, quinze (15) musulmans qui allaient en Arabie, non résidents du cercle de Dori y ont été arrêtés et renvoyés chez eux. Ils venaient du Liptako, du Yagha, du Gourma, du Bandiagara, de Bamako, de Nioro... Aboubacar SAWADOGO était parti en pèlerinage en 1914. A son retour en 1917, il a été emprisonné et les livres religieux qu'il avait rapportés ont été brûlés. "

Compte tenu de ce contexte, les pèlerins effectuaient le voyage clandestinement afin d'échapper à l'autorité coloniale hostile à l'accomplissement du hadj. " On n'apprenait, selon El hadj Oumar KOUANDA, la participation de beaucoup de fidèles au hadj qu'à leur retour. Les départs n'étaient pas annoncés par crainte des représailles des colons ". Un pèlerin d'ethnie bissa interrogé par Juliette VAN DUC raconte : " J'avais retenu au départ les noms des principales villes et villages à traverser. Quand j'arrivais quelque part, je demandais la route du prochain lieu habité, mais je ne disais pas que

j'allais à la Mecque " .

En dépit des circulaires officielles et des dispositions prises sur place pour empêcher les musulmans d'aller au pèlerinage de la Mecque, les Voltaïques n'ont cessé d'y partir et d'en revenir. Le voyage durait des mois, voire des années car certains travaillaient en route pour pouvoir se nourrir. Il leur arrivait d'abattre leurs montures (ânes, chevaux...) pour pouvoir survivre, d'être réduits à la mendicité. Les voyageurs affrontaient outre la rigueur du climat, les exactions des coupeurs de route. Les attaques destinées à dépouiller les pèlerins de leurs biens étaient nombreuses. Pour parer à ces menaces, ces derniers s'armaient de lances, de sagaies, de javelots, d'armes à feu... Les pistes automobiles se sont superposées aux anciennes voies de communication. Les véhicules voyageaient en convois pour décourager les bandits.

Quant au séjour en Arabie Saoudite, il est marqué d'abord par l'accomplissement des rites du hadj. Ensuite, les pèlerins travaillaient comme manœuvres dans les carrières, bergers, serveurs dans les restaurants, boys, lavandières, maçons, porteurs d'eau, balayeurs de mosquées cordonniers, électriciens, coiffeurs, ouvriers agricoles afin de financer leur voyage retour et de se doter d'articles de valeur. Ils profitaient aussi de leur séjour en Arabie Saoudite pour approfondir leur connaissance islamique. Les adultes se contentaient d'apprendre les principes généraux de la religion avec les maîtres coraniques de leurs quartiers. Les enfants et les adolescents suivaient un enseignement régulier dans les medersas.

Certains pèlerins après le hadj se sont installés à la Mecque avec leurs familles. Ce qui a occasionné la naissance d'une forte communauté africaine et voltaïque en Arabie Saoudite. L'accroissement du nombre de pèlerins sur les lieux saints de l'Islam engendre des problèmes de sécurité, d'hygiène et la naissance de quartiers pauvres où se mènent des activités contraires

aux prescriptions islamiques (mendicité, vol, promenade des filles sans voiles pour vendre des gâteaux, des galettes, des beignets, etc.). Cela a poussé les autorités saoudiennes à exiger du Gouvernement Maurice YAMEOGO, dès les indépendances, le rapatriement des Voltaïques vivant en Arabie Saoudite. Le gouvernement Saoudien adressait également aux autres Etats des directives relatives à une meilleure organisation du séjour de leurs compatriotes à la Mecque. Ces événements marquent le début de la mise en place de structures chargées d'organiser le hadj au Burkina.

III - L'ORGANISATION DU HADJ PAR LES ASSOCIATIONS ISLAMQUES (1960-1995)

L'organisation du hadj par les communautés et associations islamiques peut être scindée en deux grandes phases : La première, commencée depuis les indépendances prend fin le 19 juillet 1979 avec l'adoption du décret n°79-290 PRES/PM/IS/DGI instituant la Commission Nationale de Pèlerinage (CNP). Les affaires du hadj durant cette période étaient gérées par une structure islamique nationale dénommée Communauté Musulmane de la Haute-Volta (CMHV). La deuxième phase commence en 1979 et prend fin avec l'adoption du décret N°95-513/PRES/PT/MAET du 4 décembre 1995. Le hadj durant cette période connaît une gestion tripartite à cause de plusieurs incidents qui ont occasionné le fractionnement de la CMHV et la naissance de deux nouvelles structures musulmanes : le Mouvement Sunnite du Burkina et l'Association Islamique de la Tidjania.

A) L'ORGANISATION DU HADJ PAR LA COMMUNAUTÉ MUSULMANE DE LA HAUTE-VOLTA (1960-1979)

La Communauté Musulmane de la

Haute-Volta (CMHV) aujourd'hui Communauté Musulmane du Burkina Faso (CMBF) fut créée les 16 et 17 octobre 1962. Son contexte d'apparition a fait d'elle l'intermédiaire privilégié entre les musulmans et le Gouvernement d'une part, et la direction saoudienne du pèlerinage d'autre part. Il existait avant la naissance effective de la CMHV un groupe de croyants chargés d'aider chaque année les musulmans désirant effectuer le pèlerinage à l'accomplir dans de bonnes conditions. Ces fidèles pour la plupart anciens pèlerins assuraient la formation des candidats au pèlerinage, les aidaient à remplir les formalités administratives et à enregistrer leurs bagages.

Avec le nombre grandissant de pèlerins, la nécessité de les accompagner à la Mecque en vue de les encadrer s'est posée. Ce besoin sera comblé grâce à une subvention de 5.000.000 F CFA que la BCEAO versait aux musulmans. Le gouvernement envoyait une équipe médicale, deux policiers chargés de la sécurité et souvent un lot de médicaments. La prise en charge de ce personnel était assurée par le comité chargé du hadj. Les dirigeants de la Communauté Musulmane recevaient aussi de certains pays arabes (Arabie Saoudite, Algérie, Libye, etc.) de temps à autres des subventions sous forme de billets et de frais de séjour. Issa CISSE parle par exemple de "25 titres de transport Aller/Retour pour la Mecque pendant le pèlerinage en 1978 offerts par la Libye". "En 1973, Al-Rabita a envoyé 10 à 15 billets d'avions aux fidèles musulmans du Burkina Faso. En 1973, la Communauté Musulmane a reçu 05 billets d'avions offerts par le Roi Faïçal d'Arabie Saoudite. La Libye quant à elle envoya en 1978, 25 billets à la Communauté Musulmane du Burkina. En 1988, l'Algérie a offert 4 billets d'avion à la Communauté Musulmane ..."

Ces aides permettaient à la CMHV d'envoyer un certain nombre d'encadreurs chargés de guider les

pèlerins sur les lieux-saints. Au retour, les pèlerins sont accueillis et accompagnés chez eux. Tel est en général le mode de gestion du hadj initié par la Communauté Musulmane de la Haute-Volta sous la supervision de l'Etat. Il permettait aux pèlerins d'accomplir aisément leur devoir religieux.

Cependant, les ristournes versées par Air Afrique vont pousser certains encadreurs à se muer en de véritables coxers ou démarcheurs. Le titre d'encadreur religieux recule, sinon fait place à la profession de démarcheur. Certains d'entre eux vont se livrer à des opérations d'escroquerie, voire de spoliation des pèlerins. Certains pèlerins se retrouvent privés de leurs pécules aux lieux saints, d'autres, bien qu'ayant versé leurs frais de loyer au démarcheur, se retrouvent abandonnés dans les mosquées, devant les magasins et les boutiques ou dans la rue, s'exposant ainsi aux maladies et aux rafles de la police saoudienne.

En 1978, le transport des pèlerins voltaïques est confié à la Compagnie Nationale Air Volta. Le manque de personnel qualifié et d'avions gros porteurs pousse cette dernière à sous-traiter l'opération avec la Compagnie Air Algérie. Les conséquences furent terribles pour les pèlerins. Des tonnes de bagages sont restés pendant plusieurs semaines à l'aéroport de Djedda. Ce qui fait que le hadj 78 s'est soldé par un échec. Ce problème joint aux exactions des démarcheurs vont pousser les autorités burkinabé à réagir.

LA COMMISSION NATIONALE DE PELERINAGE (CNP) : CIRCONSTANCES DE CREATION ET ATTRIBUTIONS

A partir de 1973, la CMHV ne représente plus tous les musulmans du pays. Le retour de certains Voltaïques expulsés d'Arabie fortifie le mouvement sunnite créé en 1973. Entre temps, une autre association, l'Association Islamique de la Tidjania de la Haute-Volta voit le jour en janvier 1979. Les difficultés

d'encadrement des pèlerins Voltaïques soulèvent des protestations des autorités saoudiennes, ce qui oblige l'Etat Voltaïque à se pencher davantage sur le dossier du hadj.

Cette implication a pour objectif de délivrer les pèlerins de l'emprise des démarcheurs qui les exploitent, d'éviter que ne se répète la débâcle organisationnelle du hadj 78, de soigner l'image de marque du pays à l'étranger et enfin de réglementer l'organisation du hadj en fonction des divisions survenues suite à l'implosion de la CMHV. C'est certainement dans cet esprit que fut pris le décret n°79-290 PRES/PM/IS/DGI du 19 juillet 1979 portant création de la Commission Nationale de Pèlerinage (CNP) placée sous la tutelle du Ministre de l'Intérieur et de la sécurité. Les Associations islamiques sont représentées à la CNP par trois de leurs membres. Il s'agit d'un représentant de la Communauté musulmane de la Haute - Volta (CMHV), d'un représentant du Mouvement Sunnite et un représentant de l'Association Islamique de la Tidjania.

Selon l'article 3 du décret "la commission nationale de pèlerinage est chargée de l'organisation du pèlerinage vers les lieux saints, des inscriptions des pèlerins, de la délivrance des passeports, de l'organisation des vaccinations, de la coordination entre les compagnies aériennes et les pèlerins".

La Commission ne recevait pas de subvention de l'Etat. Ses sources de financement provenaient de subventions de la BCEAO, de la direction saoudienne chargée du Hadj, des billets en provenance des pays du golfe, etc.

B) LA GESTION TRIPARTITE DU HADJ (1980 - 1995)

Sur le plan pratique, le hadj est géré par le Délégué général désigné à tour de rôle par les associations islamiques avec l'accord du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité.

Le délégué général était aidé par un Comité chargé de l'encadre-

ment des pèlerins. Les membres de ce comité étaient également désignés par les associations islamiques. A partir de 1983 va naître l'Association Islamique du Burkina (AIB) sous la houlette d'El Hadj Lancina TRAORE. Il s'agit d'une structure non officielle composée d'éléments désignés par les trois (3) structures musulmanes pour gérer le pèlerinage et qui elle ambitionne de gérer efficacement le hadj. Le rôle de l'Etat est resté symbolique. Dans l'ensemble, les Associations islamiques par l'entremise des encadreurs et surtout des démarcheurs assuraient l'organisation du pèlerinage. Les frais de transport et d'hébergement des encadreurs étaient à la charge de la CNP. Du reste, les démarches pour l'acquisition des visas et autres pièces étaient effectuées par les parents des pèlerins et les démarcheurs. Ces derniers aidaient les pèlerins à accomplir les formalités d'inscription, de voyage et d'accomplissement des rites du hadj.

En plus des titres de voyage accordés à la CNP pour les encadreurs, la Compagnie Air Afrique dans le souci d'assurer sans partage le transport des pèlerins offrait un billet d'avion (Aller/Retour) pour un certain nombre de billets vendus. En 1999, le vendeur ou démarcheur recevait un billet pour 25 billets vendus. En l'an 2002 avec Faso Airways, le taux était d'un billet pour 22 pèlerins inscrits. Quant à la CNP, elle s'occupait de la gestion des pèlerins qui sont en majorité des éleveurs, des commerçants, des Voltaïques ayant fait fortune à l'étranger notamment en Côte d'Ivoire, des paysans et enfin quelques fonctionnaires. Ils proviennent surtout des milieux ruraux et sont du 3e âge. Il ressort de nos enquêtes que leurs fonds proviennent surtout de la vente de produits d'élevage, de bénéfices réalisés grâce au commerce, d'aides de leurs enfants, et de "petits entrepreneurs indépendants". C'est ainsi qu'un pèlerin de 70 ans, déclare avoir vendu 10 têtes de bœufs afin de participer au hadj 2002 dans de

bonnes conditions. Il arrive aussi que certains non-musulmans aident financièrement leurs parents musulmans à accomplir le pèlerinage. Il existe une catégorie de pèlerins bénéficiaires des billets du Gouvernement. Le Président Lamizana affirme recevoir annuellement en son temps des billets au profit des musulmans burkinabé. Ces billets (environ 15 par an) provenaient selon ses explications des pays arabes et étaient répartis dans toutes les provinces du pays.

C) BILAN PARTIEL

Au titre des acquis, une analyse des rapports écrits et des sources orales révèle un bilan largement positif. L'argumentation généralement avancée a trait au fait que les pèlerins voltaïques devenus entre temps burkinabé ont rempli les conditions pour que leur hadj soit agréé d'Allah. On ne cite pas d'édition durant laquelle des pèlerins du Burkina Faso ont manqué l'accomplissement de rites obligatoires du pèlerinage. Aux yeux des encadreurs et des responsables d'associations islamiques, l'objectif est atteint dès lors que tous les rites prescrits par le Coran et les hadith sont respectés. Les quelques insuffisances (retards d'avions, de convoyage des bagages, problèmes d'hébergement, de pertes d'argent, etc.) sont compréhensibles étant donné le nombre important de pèlerins qui convergent chaque année vers les lieux saints pour le hadj. Certains estiment que les difficultés d'encadrement sont presque insurmontables étant donné le fait que la quasi totalité des pèlerins viennent du milieu rural. Ils se retrouvent déboussolés dès Ouagadougou. On n'a pas noté non plus des cas de conflit de compétence entre les communautés musulmanes membres de la CNP.

En ce qui concerne les insuffisances, il y a les cas d'escroqueries généralement imputés aux démarcheurs. Le système mis en place faisait en sorte que chaque démarcheur s'occupe de ses clients-pèlerins par l'achat du billet d'avion et la

confection des chèques (BCEAO). Incontournables dans l'organisation du hadj, les démarcheurs empochaient les pécules et les autres frais nécessaires à l'accomplissement du hadj du pèlerin. Même les frais de logement étaient gardés par devers chaque pèlerin. Aucun montant commun n'est fixé d'avance. Il arrive que des pèlerins se retrouvent sur les lieux saints sans possibilité de joindre leur démarcheur pour entrer en possession de leurs chèques. Certains après avoir été dépossédés de leur argent sont laissés à eux-mêmes. On signale aussi des cas de confiscations de pécules de pèlerins, d'organisations répétées ou injustifiées de Ziyara et de location de bâtiments déclassés pour l'hébergement des pèlerins. Après avoir laissé à la Communauté Musulmane pendant environ deux décennies la gestion du hadj, le Gouvernement mit en place en 1979 une Commission nationale de pèlerinage. Le système de gestion tripartite adopté permettait aux musulmans d'accomplir le 5e pilier de l'Islam malgré les imperfections dues aux retards dans les programmations des vols ainsi qu'aux malversations de certains démarcheurs. Cette période de gestion du hadj par les structures musulmanes va prendre fin avec la création en 1995 de la CNOPM. La gestion du hadj devient dès lors l'affaire de l'Etat burkinabé.

Notes

I Dans un hadith rapporté par Muslim quelqu'un a interrogé le messager de Dieu : *"Notre pèlerinage est-il obligatoire uniquement pour cette année, ou bien nous suffit-il pour toute une vie ? Le Prophète lui répondit : " Pour toute une vie"*.

II Boukhari, Mouslim, Thimidi, Abou DAOUD, Ibn MADJA, Ahmad, sont les plus célèbres compilateurs de hadith.

III Boukhari et Mouslim cités par ABOU BAKR Djaber Al-Djazaïri in La voie du musulman (Minhaj al-

Mouslim), Traduction de Rima Ismael, Beyrouth, édition Dar el Fiker, p.391.

IV Certains penseurs comme Muhammad Ali Qutb précise que le fait de se raser ou tailler les cheveux (halk ou taqsir) et la nécessité de Respecter l'ordre de l'accomplissement des actes fondamentaux sont des piliers du hadj.

VII s'agit précisément de la circumambulation dite d'ifâda que le pèlerin doit accomplir le 10 du mois de Dhul hijja.

VI Cela doit ressortir dans l'hram par l'intention d'accomplir uniquement le hadj : *"Labbayka allahoumma bil hadj "Me voici mon Seigneur pour le hadj"*.

VII Hadith rapporté par Boukhari, cité par ABOU BAKR Djaber Al-Djazaïri in La voie du musulman (Minhaj al-Mouslim), Traduction de Rima Ismael Beyrouth, édition Dar el Fiker, p.392

VIII Ministère de l'éducation nationale du Maroc Instruction islamique 1983 p.120

IX Chaykh Mahmoud CHALTOU in Instruction islamique 4e année secondaire Ministère de l'éducation nationale du Maroc, Rabat, 1983 p.153

X AUDOUIN Jean et Raymond DENIEL L'Islam en Haute-Volta à l'époque coloniale, éditions l'Harmattan, 1978, p.83

XI idem p.41

XII AUDOUIN Jean et Raymond DENIEL op.cit 1978, p.31

XIII idem p.32

xiv Gabriel MASSA et Y. Georges MADIEGA, (sous la direction de) La Haute-Volta coloniale : témoignages, recherches, regard. Paris, Khartala, 1995, P. 258.

XV Gabriel MASSA et Y. Georges MADIEGA, (sous la direction de) La Haute-Volta coloniale : témoignages, recherches, regard. Paris, Khartala, 1995, P.33

XVI DIALLO Siaka L'évolution de l'Islam à Bobo-Dioulasso, des origines à la crise de la communauté musulmane. Mémoire de Maîtrise, 1991 p.40

XII Gabriel MASSA et Y. Georges MADIEGA, op. cité, P. 253 - 254.

XVIII Kouanda Oumar interview du

05-01-2002

XIX VAN DUC 1988, p.360

XX Maurice YAMEOGO fut le premier président de la République de Haute-Volta. Il exerça le pouvoir de 1960 à 1966.

XXI Il s'agissait pour les autorités saoudiennes de "se débarrasser des étrangers non autorisés à résider en Arabie". Confère VAN DUC 1988 ; p.415

XXII El Hadj KOUANDA Oumar interview du 05-01-2002

XXIII El Hadj Lancina TRAORE interview du 12-01-2002.

XXIV Cissé Issa Impact des relations arabo-burkinabé sur l'Islam au Burkina : des années 60 à nos jours mémoire de DEA, 1990, p.45

XXV SAMA Hamadou L'aide arabe et son impact sur l'Islam au Burkina Faso : 1962-1990 Mémoire de Maîtrise Université de Ouagadougou 1996, pages 81-82.

XXVI A partir de 1987, la BCEAO décide de suspendre son aide.

XXVII Ces derniers au nombre de trois assurent la direction du hadj à tour de rôle d'où la notion de gestion tripartite avancée par certains de nos informateurs.

XXVIII L'expression est de René OTAYEK

XXIX Confère interview du 04-03-2002

XXX DIPAMA Issaka interview du 26-12-2001. Harouna SANA 24-12-2001

XXXI Les Ziyara sont les visites aux lieux symboliques de l'Islam. Par exemple les cimetières où sont enterrés les compagnons du prophète, le mont hira où le Prophète a reçu la première révélation, la grotte dans laquelle le Prophète et son compagnon Abou Bakr se sont cachés au cours de leur exil à Médine...

XXXII La plupart des responsables musulmans (Lancina TRAORE, KOUANDA Oumar, Harouna SANA, DIPAMA Issaka, Mama SANOU) ont déploré cette attitude des démarcheurs.

La suite dans le prochain numero.

M. OUBDA,
Docteurant en Histoire

ENTRE FOI ET LOTERIE.

Au Burkina, le jeu de hasard fait partie du quotidien de beaucoup de personnes. Parmi les millions de personnes qui s'adonnent à ces jeux chaque jour, il y a un grand nombre de musulmans. Pourtant, en matière de jeu de hasard le coran est très clair :

"ô les croyants ! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du diable. Ecartez - vous - en afin que vous réussissiez. Le diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner d'invoquer Allah et de la salat. Allez - vous donc y mettre fin ?" (Coran sourate 5 verset 90 - 91)

Alors, que celui qui n'est pas croyant s'y adonne ! Nous sommes ainsi invités à choisir entre notre foi et nos penchants. Si l'on fait le mauvais choix, on s'auto exclut du groupe des croyants. Face aux jeux de hasard, l'attitude de beaucoup de frères et sœurs est pleine de leçons. Ces derniers investissent au moins 200 f dans un ticket de jeu de hasard. Très souvent, ils ne gagnent rien mais ils sont prêts à recommencer la prochaine fois parce qu'ils espèrent gagner un jour un gros lot qui leur ouvrirait les portes du "bonheur". Beaucoup passent des nuits

blanches à chercher la bonne combinaison pour remporter le gros lot d'une compétition hippique. Tous les efforts sont fournis avec enthousiasme, munitie et détermination. A chaque fois, l'on pense avoir fait le bon choix mais quand tel n'est pas le cas on se prépare pour la prochaine fois. Ces attitudes sont une preuve flagrante d'une foi en la toute puissance de l'argent et "une pièce à conviction" de notre manque de foi en Dieu le créateur et le pourvoyeur par excellence.

Quand il s'agit de Dieu, les gens disent qu'ils n'ont pas le temps, qu'ils n'ont pas les moyens. On refuse de prêter 100 f à Dieu et l'on jette par la fenêtre des centaines de francs. Il est très rare de voir quelqu'un enlever une pièce de 100 f encore moins 200 f quand on demande les contributions à la mosquée. Ils signifient par là qu'ils ne croient pas à la récompense promise. Sinon, y a t - il autre interprétation de ces deux attitudes contradictoires ?

Des musulmans ne feront jamais une seule rakate nocturne du premier janvier au 31 décembre, mais veillent pour chercher des numéros de compétitions hippiques. Là encore, ou ils ignorent les mérites des prières nocturnes, ou ils n'y croient guère.

Les adeptes des jeux de

hasard sont persévérant malgré les échecs. Beaucoup le sont moins quand il s'agit de supporter les épreuves de Dieu. Là aussi, ou bien nous ignorons la récompense promise aux endurants, ou bien nous n'y avons pas foi.

Nous pourrions multiplier les exemples mais nous reviendrons à cette évidence, "Dieu est véridique, le Coran est véridique, le Messager de Dieu est véridique. Tout ce que Dieu a dit se réalisera. Tout ce que Muhammad a dit lui vient de Dieu et nous devons y avoir foi et le pratiquer". Si les sous que procure le jeu de hasard sont palpables, si les services auxquels l'argent permet d'accéder sont réels et appréciables par notre entourage, tous doivent savoir que Dieu nous met en garde et nous ouvre grandement les portes du repentir et du pardon. Cette chance est à saisir car "tchogo tchogo" on y gagne. Dieu ne laisse jamais perdre ce que l'on fait aussi minime ou aussi grand soit - il. Ailleurs on promet ciel et terre aux gens et on leur dit de retenter leur chance. Pour notre salut le jour dernier, l'unique chance donner à tous est le temps qui sépare la naissance de la mort. Ce temps est relativement long mais peut bien s'arrêter au moment où on s'y attend le moins. Alors, prudence. Œuvrons avant que l'heure ne nous sur-

prenne. L'évidence est que personne n'aura l'occasion d'aller dans l'au - delà et de revenir tenter sa chance une seconde fois.

Pour ceux qui disent : "vous qui parlez beaucoup de l'au - delà, qui est déjà parti là - bas et puis revenir dire que c'est vrai". Qu'ils se rappellent ces versets parmi tant d'autres : "En vérité, dans la création des cieux et de la terre, et dans l'alternance de la nuit et du jour, il y a certes des signes pour les doués d'intelligence" (Coran sourate 3 verset 190), "ceux qui ont troqué la croyance contre la mécréance ne nuiront en rien à Allah. Et pour eux un châtement douloureux" (Coran, Sourate 3 verset 177), "Et craignez le jour où vous serez ramenés vers Allah. Alors chaque âme sera pleinement rétribuée de ce qu'elle aura acquis. Et ils ne seront point lésés " (Coran sourate 2 verset 281). Et ça ce n'est pas la loterie, je vous assure. Il est dit que face à l'évidence du châtement, ceux qui auront agi en mal souhaiteraient retourner sur terre pour se consacrer exclusivement à l'adoration mais la permission leur sera refusée. Alors que ceux qui prennent la foi à la légère sachent qu'il n'y aura pas une seconde chance. Que chacun fasse la bonne combinaison. Et ceci est possible tant qu'on est en vie.

Moumouni DABRE

Dr Yûssuf Al-Qaradâwî, LA FOI ET LA VIE

1 - L AUTEUR

Yûssuf Al -Qaradâwî a vu le jour en 1926 à Saft At-Turâb, dans la province de Gharbiyyah en Égypte. Issu d'une famille paysane modeste et attachée à l'islam, il perd son père à deux ans et ce sera son oncle paternel qui prendra soin de lui. Il fréquente l'école coranique de son village natal où il boucle la mémorisation du Coran à l'âge de 10 ans.

Après ses études primaires, Yûssuf Al-Qaradâwî poursuit des études secondaires dans l'institut azharite de la ville de Tantâ, études au cours desquelles il fréquente les Frères Musulmans et éprouve du respect pour le fondateur du mouvement, Hassan al Banna. Après neuf années d'études, il obtint le diplôme sanctionnant le cycle d'enseignement secondaire et se rend au Caire où il intégra le cycle universitaire d'Al-Azhar, dans la Faculté des Fondements de la Religion. En 1953, il en sort major de sa promotion.

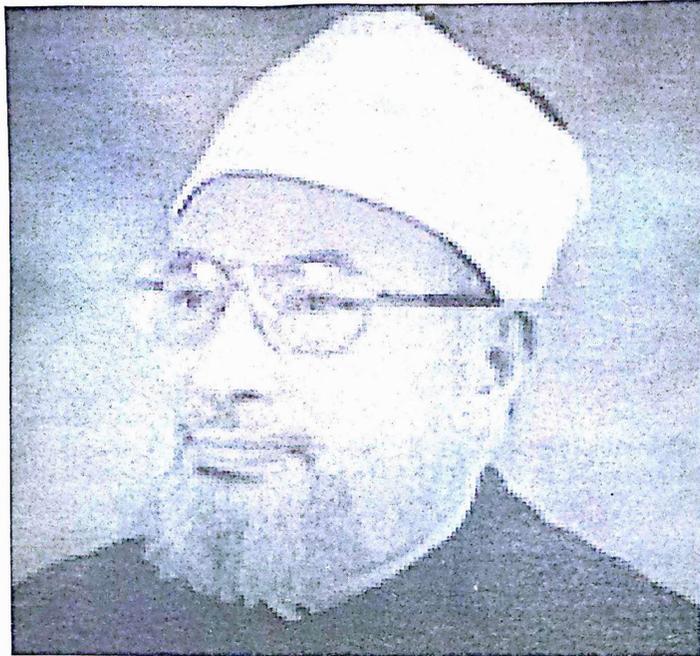
En 1957, il obtint une agrégation de lettres arabes, arrivant en tête d'une promotion de 500 étudiants.

En 1973, Qaradawî soutient une thèse dont le thème est *"l'aumône légale (la zakâh) et son rôle dans la résolution des problèmes sociaux"*. Son affiliation au mouvement des Frères Musulmans lui valut d'être emprisonné en 1949, puis entre 1954 et 1956 et en 1962.

Déchu de sa nationalité égyptienne, il réside depuis au Qatar où il allie recherche, enseignement supérieur, rencontres internationales, vie associative, etc.

Régulièrement invité à l'émission *"Ash-Shari'ah Wal-Hayâh, La Législation islamique et la Vie"* de la chaîne panarabe Al-Jazîrah, il y répond en direct aux questionnements contemporains de musulmans en provenance du monde entier.

Président du Haut Conseil Européen de la Fatwâ et membre entre autres du Centre de Jurisprudence de la Ligue



Yûssuf Al - Qaradâwî

Islamique à la Mecque, du Centre royal de la civilisation islamique en Jordanie, du Centre des Etudes Islamiques d'Oxford, Sheikh Yûssuf Al-Qaradâwî a écrit plus de quatre vingt ouvrages parmi lesquels :

- Al-Halâl wal-Harâm fil-Islâm Le licite et l'illicite en Islam,
- Al-Ghinâ' wal-Mûsiqâ fi Daw' Al-Kitâb was-Sunnah Le chant et la musique à la lumière du Coran et de la Sunnah,
- Mushkilat Al-Faqr wa Kayfa `Âlahâ Al-Islâm Le problème de la pauvreté et sa solution islamique,
- Al-Imâm Al-Ghazâlî Bayna Mâdhîh wa Nâqidîh L'Imâm Al-Ghazâlî entre zéloteurs et critiques,
- Al-Mubashshirât b-Intisâr Al-Islâm Les signes annonciateurs de la victoire de l'Islam.

2 - L ŒUVRE

Les Editions ARRISSALA qui ont édité l'ouvrage ont résumé en quelques mots *La foi et la vie* et ce de façon pertinente. *"La foi est non seulement innée en l'homme, elle est également indispensable à son bonheur et à l'harmonie de la société humaine. Partant de cette*

constatation, le Docteur Youssouf al Qaradawi s'attache dans cet ouvrage à mettre en évidence le rôle bénéfique de la foi dans notre vie.

Après avoir rappelé les principaux traits qui font la spécificité de la foi musulmane, il montre comment la foi influence la vie de l'être humain, en déterminant à la fois sa manière d'être, ses valeurs et son comportement.

Mettant le croyant en harmonie avec son Créateur et à l'unisson avec le reste de l'univers, la foi constitue une force motrice qui dynamise la vie de l'individu et de la société tout entière.

A une époque où le rejet des principes directeurs apportés par la foi a engendré les pires dérives et où le mirage du matérialisme règne en maître, il est urgent de souligner, comme le fait ici le Docteur Youssouf al Qaradawi, la valeur d'une vie éclairée par la foi."

Une vie éclairée par la foi, c'est de cela justement qu'ont urgemment besoin nos pays, minés par la corruption et les injustices sociales, plongés par voie de conséquence

dans une pauvreté extrême, tournés vers un mode de vie de plus en plus occidentalisé qui fait fi des considérations transcendantes et qui nous conduit tout droit vers un cataclysme politico - socio - économique.

Une vie éclairée par la foi, laquelle révolutionne positivement les hommes et les institutions sociales, ce n'est pas là un idéal, un rêve irréalisable. Pour nous en convaincre, QARADAWI déploie des exemples tirés de l'histoire musulmane et ce dans tous les aspects de la vie. Il suffit d'en citer quelques uns, mais encore faut-il que nous ayons la volonté et le courage de nous-y conformer !

Influence de la conscience religieuse dans le respect des lois et de la Justice.

"Omar ibn al Khattab promulgua une loi interdisant de falsifier le lait en y mélangeant de l'eau. Mais l'oeil de la justice est - il capable de voir toutes les infractions, et son bras est - il capable d'atteindre tous les fraudeurs ? C'est ce que montre le célèbre récit d'une mère et de sa fille : la mère voulait mélanger de l'eau au lait, espérant gagner plus d'argent, sa fille lui rappela l'interdiction formulée par le Commandeur des Croyants.

La mère dit : "Nous sommes bien loin du Commandeurs des Croyants, il ne nous voit pas."

La fille fit alors cette réponse irrefutable : "Si le Commandeur des Croyants ne nous voit pas, le Seigneur du Commandeur des Croyants, Lui, nous voit" P. 281 - 282

"Ach Chou,bi relate que Ali avait perdu une cotte de mailles et la retrouva chez un chrétien. Il l'ammena devant le juge Chourayh pour porter plainte. Ali dit : "Cette cotte de mailles m'appartient, je ne l'ai ni vendue ni donnée." Chourayh

...suite page 12

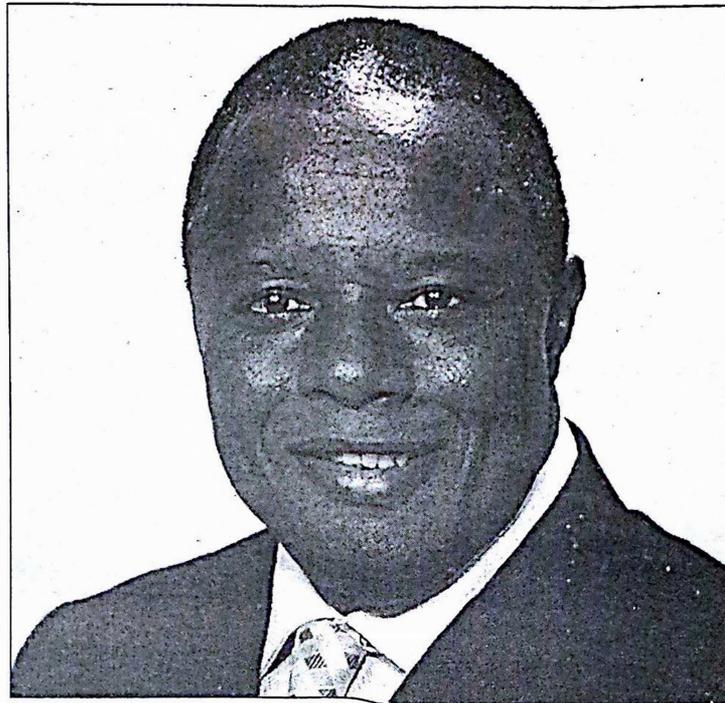
INTERVIEW DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ISLAMIQUES DU BURKINA (FAIB)

Le Cerfiste : *Qu'est - ce qui justifie la création d'une Fédération des Associations Islamiques dans notre pays ?*

El Hadj Souleymane COMPAORE (SG) : La Fédération des Associations Islamiques du Burkina a été créée sur initiative des premiers responsables de la Communauté Musulmane, du Mouvement Sunnite, de Ithad Islamia et de la Tijania. Ils se sont fait accompagner par les responsables du CERFI et de l'A.E.E.M.B., pour faire face à la dispersion des musulmans à travers une centaine d'associations islamiques à buts et objectifs divers. C'est la recherche de l'efficacité pour le vécu de la foi, c'est la recherche de la cohésion à travers une coordination des actions, c'est la nécessité de doter les musulmans d'un porte - parole unique et par voie de conséquence de donner un interlocuteur unique des musulmans à l'ensemble de la communauté qui était à la base de la création de la Fédération des Associations Islamiques du Burkina.

Le Cerfiste : *Quelles sont les missions essentielles assignées à la FAIB ?*

SG : Rassembler les musulmans, c'est organiser certains aspects du culte en commun chaque fois que c'est possible, c'est voir comment avoir des œuvres unitaires de propagation de l'islam au Burkina, c'est voir comment on peut y résoudre ensemble les questions d'éducation des musulmans, rassembler les musulmans veut dire aussi que face à un problème on ait la possibilité d'avoir un cadre d'échanges organisé, légalement reconnu avec des responsables clairement identifiés pour organiser la réflexion dans une telle structure pour donner une réponse aux problèmes qui se présentent. Il y'a également la dimension sociale et économique. C'est dire que nous devons travailler à l'épanouissement social et économique du musulman et par voie de conséquence, participer au développement de notre pays.



Vous savez qu'il est possible pour notre communauté d'organiser des œuvres sanitaires, des œuvres de secours, des œuvres de formation, soit seule, soit en relation avec des entités nationales ou internationales ou en collaboration avec d'autres confessions religieuses. Donc, l'un dans l'autre, tout cela devrait se traduire en des programmes et en des projets avec et pour les musulmans.

Le Cerfiste : *Justement, parlant de projets et de programmes, quels sont les projets concrets auxquels la Fédération va s'attaquer ?*

SG : Les géniteurs de la FAIB ont pris six (06) ans pour parachever ce projet et le faire adopter par l'ensemble des associations. Notre objectif primordial c'est d'asseoir les structures et les organes de cette fédération pour être efficace. On ne peut pas parler de projets concrets tant qu'on n'a pas installé les organes qui vont prendre en charge ce projet ou organiser la réflexion autour de ces projets. Après la mise en place des orga-

nes et des structures, il s'agira alors d'organiser la réflexion sur les projets et les programmes ; ce n'est pas encore le cas. Nous avons onze (11) commissions techniques nationales à installer et cela demande un appel de compétences en direction de toutes les associations membres, ça nécessite une sélection des compétences pour composer ces commissions. Ca va de l'éducation aux questions de jeunesse en passant par les femmes, la zakat, le Hadj... Il nous faut mettre ces organes en place pour pouvoir prendre en charge les problèmes et les préoccupations de la communauté.

Les questions de jeunesse seront traitées au niveau de la commission jeune, les questions des femmes dans leur commission. Les questions de solidarité islamique peuvent être gérées au niveau de la commission zakat...

Nous avons reçu mandat du congrès constitutif de travailler en priorité à asseoir les organes et les structures aussi bien au niveau central que dans la périphérie ; je veux parler des

coordinations territoriales pour donner une ossature à la Fédération au niveau national. Il y a une autre préoccupation qui est de diffuser les idéaux de la Fédération pour rallier la base car il s'agit d'une affaire d'associations et non d'individus. Il faut que l'ensemble des musulmans soit pénétré de l'idée fédérale et ce que ça impose comme conduite chez les uns et les autres.

Le Cerfiste : Il y a une directive qui a été envoyée aux associations membres qui donne les voies et moyens pour constituer les Commissions Techniques Nationales. A ce jour, nous avons des réponses de plus de quatre vingt (80) associations soit pour les onze (11) Commissions Techniques Nationales, soit pour les coordinations territoriales de la Fédération. Dans les tout prochains jours, le secrétariat va s'atteler à dépouiller ses propositions et faire une présélection pour proposer au Présidium de la Fédération. Je précise que chaque CTN est composée de sept (07) membres. Si chacune des 162 associations veut proposer un membre par commission, c'est dire que pour commission on aurait 162 individus parmi lesquels il faut choisir le 7 qui vont travailler pour l'ensemble de la communauté pour un mandat de cinq (05) ans.

Le Cerfiste : *Doit - on comprendre qu'au niveau décentralisé la Fédération aura des répondants ?*

SG : Au niveau décentralisé, les éléments de la Fédération sont les associations membres. Toutes les associations membres de la Fédération et les démembrements d'associations membres se concertent pour désigner sept (07) personnes qui tiennent lieu de coordination territoriale au niveau local (village, département ou province). Cela permet au Secrétaire Général d'avoir une équipe déjà spécialisée pour gérer les questions fédérales. S'il y a une tâche, ils peuvent l'exécuter en rapport avec leurs associations.

Le Cerfiste : Il y a déjà un an que la

Fédération a été créée. Elle est en phase d'organisation et de structuration. En dehors de cette préoccupation organisationnelle, y a-t-il des actes qui ont déjà été posés ?

SG : L'organisation est la base sur laquelle l'activité de la Fédération va reposer. Il n'est pas question de mettre quelque chose en œuvre tant qu'il n'y a pas une base organisationnelle. Il faut qu'une commission technique nationale puisse réfléchir ou réunir de la documentation, entendre des gens sur les questions de l'éducation au niveau des musulmans pour pouvoir faire des propositions, ou demander des études. Mais des actions ont tout de même été posées. Vous vous souvenez de cette affaire des caricatures, la réponse a été organisée dans le cadre fédéral et sa mise en œuvre conduite par moi-même sur instruction du Présidium en direction de l'ambassade royale du Danemark et je pense que l'ensemble des musulmans se sont retrouvés dans cette démarche qui était une démarche de maturité et de responsabilité. Ça c'est une situation qui s'est imposée à nous. Dans notre démarche, nous voulions asseoir la structure fédérale au niveau institutionnel au BF. C'est ainsi qu'un certain nombre d'audiences ont été demandées et obtenues auprès des plus hautes autorités de l'Etat. Monsieur le Président du Faso a bien voulu recevoir le Présidium de la Fédération et à cette occasion nous avons été réconforté de voir qu'au plus haut sommet de l'Etat cette approche est bien accueillie. Le Président du Faso nous a fait des recommandations concernant l'assise territoriale ; qu'il faut que ce soit une structure qui embrasse tous les musulmans de tous les coins du territoire national, que ce ne soit pas simplement une structure centralisée à Ouagadougou. C'est dire que sur le terrain des ONG, des responsables administratifs peuvent avoir un interlocuteur pour coordonner les activités de l'ensemble des musulmans au niveau local. Un préfet par exemple qui a une coordination de la Fédération sait que cette coordination est l'émanation de l'ensemble des associations islamiques qui sont basées sur son territoire départemental. En dehors de tout cela, nous

avons effectué des démarches auprès de certaines chancelleries pour faire comprendre l'esprit fédéral, nos objectifs, nos ambitions pour la Communauté des Musulmans et au-delà, notre contribution à la paix et à la cohésion sociale.

Le Cerfiste : Dans cette démarche fédérale, quelle place accordez-vous aux femmes et aux jeunes ?

SG : Il ne s'agit pas d'accorder ou de ne pas accorder de place aux femmes et aux jeunes ; quand nous disons les musulmans c'est l'ensemble de la Umma (les femmes et les hommes). Sur les onze (11) Commissions Techniques Nationales, il y a une qui est réservée aux femmes. Pas aux femmes en tant que telles mais à la question des femmes parce qu'elles peuvent avoir des préoccupations spécifiques qu'il faut prendre en charge. Il y a une autre commission qui est consacrée aux jeunes, et quand on dit les jeunes, c'est aussi bien les jeunes musulmans que les jeunes musulmanes. Eriger des commissions techniques nationales en l'honneur de ces deux composantes, c'est leur attacher une grande importance. A côté de ces deux commissions, il y a celle liée au hadj, à la zakat, à la conciliation, à l'éducation, au waqf...

Le Cerfiste : A votre avis comment se portent l'Islam et les musulmans au Burkina Faso ?

SG : Il n'y a pas une étude sur laquelle je puisse fonder mon jugement mais j'ai le sentiment que l'Islam bien qu'il y ait la barrière de la langue arabe, l'Islam est en progrès dans notre pays. Vous avez de plus en plus de jeunes qui se retournent vers leur religion pour essayer de la comprendre et de la pratiquer. Si vous regardez les intellectuels musulmans, je parle de ceux formés à l'école française, vous allez constater un mouvement vers l'Islam. Au niveau du hadj, il y a de plus en plus de jeunes, d'intellectuels, d'opérateurs économiques qui vont faire le hadj, c'est important à noter.

Il y a donc un retour vers l'Islam et c'est à la Fédération de capitaliser et de canaliser cela. La technologie aidant, les gens sont connectés par satellite et suivent la prière à la Mecque. Il y a des organisations

comme l'AEEMB et le CERFI qui sont très actives. Ce cheminement nous convainc qu'il y a une évolution positive. Sur initiative du CERFI et de l'AEEMB, la Fédération a organisé le 4ème Colloque des Musulmans de Espace Francophone (CIMEF) qui a été un grand succès. Le fait que cette rencontre ait pu se tenir sous l'égide de la Fédération est suffisant pour montrer nos capacités organisationnelles et les gens l'ont perçu comme tel. Pour cela nous avons reçu les félicitations du Premier Ministre. Donc je pense que nous allons vers un meilleur être de l'Islam au Burkina Faso et cela demande un travail résolu, continu.

Le Cerfiste : Quelles sont les difficultés auxquelles la Fédération est confrontée aujourd'hui ?

SG : Vous savez que la Fédération est un gros navire. Une chose est de la penser, une autre est de la mettre en place. Quand elle va s'employer à l'exécution de ses activités, cela peut représenter un changement énorme pour l'ensemble des musulmans et qui dit changement dit adaptation. Il y a des choses qui se faisaient au niveau de la Communauté des Musulmans, qui ne peuvent plus être faites à cause de l'organisation et de la structuration. Il y a des individus qui avaient des positions qu'ils ne vont plus retrouver dans le cadre fédéral et qui sont moins enclins à accompagner le mouvement. Mais tout cela est prévisible. Ce qui peut surprendre c'est la vigueur ou l'ardeur avec lesquelles ceux qui perdent des privilèges vont freiner la marche de la Fédération.

Le Cerfiste : En tant que 1er SG de la Fédération, est-ce que vous avez foi en l'avenir de la Fédération ?

SG : Avant d'être SG j'ai dirigé l'équipe qui a conçu les 1ères ébauches des textes qui ont été soumis aux initiateurs. C'est donc par conviction en la nécessité d'une telle structure, et en la nécessité d'organiser les musulmans que je me suis engagé. Au bout du parcours, j'ai eu le grand honneur de recevoir la charge de Secrétaire Général de la Fédération. C'est une tâche énorme et je me déroberais si je disais que je

ne pouvais pas assumer cette responsabilité. C'est un autre défi qu'il faut relever, pouvoir mettre en œuvre une structure fédérale qui va embrasser la vie des musulmans, qui va penser l'éducation, la zakat, les relations avec les autres confessions religieuses, le développement économique, le secours aux plus faibles, c'est suffisamment important pour donner du cœur à l'ouvrage.

Le Cerfiste : Comme dernier mot, qu'avez-vous à dire aux différents responsables des associations islamiques membres de la Fédération ?

SG : Je dis que durant tout le processus de conception et de mise en œuvre de la Fédération au plan institutionnel, j'ai remarqué un grand enthousiasme des responsables religieux. Pour que la Fédération travaille dans l'intérêt de toutes les associations, elles doivent contribuer en personnel de qualité. Si nous disons qu'il faut sept (07) personnes pour constituer la Commission Technique Nationale chargée de l'éducation, ça veut dire que ceux dont on a besoin, ce ne sont pas des maçons. On pourra solliciter des maçons quand on va parler infrastructure.

Quand on parle d'éducation, il faut voir la crème des éléments au niveau des associations avec des compétences en matière d'éducation. Il faut envoyer des gens qui vont prendre en charge la réflexion et l'organisation du travail au niveau de l'éducation. Il faut organiser les medersas pour que le diplôme soit accepté au plan académique comme un diplôme du public, qu'un bachelier du Burkina Faso arrive en Arabie Saoudite avec un diplôme valable. Ça demande une organisation, des concertations avec les autorités et que l'on puisse mener des études dans ce sens. Nous pouvons envoyer des précheurs pour se former dans le domaine de l'audiovisuel. Quand on ne connaît pas un outil on ne peut pas l'utiliser. Donc, nous attendons des compétences de la part des associations.

*Interview par
Abdoul Salam QUEDRAOGO*

LES DELICES DE LA FOI

I - CORAN

"Une Direction vous sera indiquée de Ma part. Quiconque suivra Ma Direction ne sera ni égarée, ni malheureux. Quiconque se détournera de Mon rappel mènera une vie pleine de gêne." Sourate Ta Ha, Verset 12 - 124

II - HADITH

"Il goûte à la foi, celui qui agrée Dieu comme Seigneur, l'islam comme religion et Mohammad comme Prophète." Hadith rapporté par Ahmad, Mousilm et at-Tirmidhi.

III - PENSEE

"Si parfois nous voyons des gens qui se détournent du message divin mener une vie matérielle florissante et jouir de bienfaits concrets, cela ne doit pas nous tromper sur la réalité de

leur situation : la gêne véritable est dans le cœur. Or, lorsque le cœur est mal à l'aise, le malaise s'étend à la vie tout entière, tandis que lorsque le cœur est en paix la vie rayonne de bien-être. Le bonheur est dans le cœur et non pas dans les circonstances extérieures.

Chez les animaux, la sphère de l'existence est étroite : leur vie se limite à leur ventre et à la nourriture et au pâturage qui permettent de le remplir. Ils ne voient pas loin que cela.

Le petit enfant n'est pas loin de ce stade : son existence se résume d'abord à sa mère et au sein maternel, puis elle s'élargit peu à peu à son père, à ses frères et sœurs et au théâtre de ses jeux. Plus il se développe, plus la sphère de ses perceptions s'élargit ; puis, en avançant vers l'âge adulte, il passe du concret à l'abstrait et

commence à saisir les concepts généraux et les idées abstraites.

Ainsi la foi en Dieu et en ce qui dépasse la perception humaine permet - elle à l'homme de s'élever de la condition animale à la condition humaine, de l'enfance à l'âge adulte. En effet, elle l'élève du monde des sens à celui de l'intellect, du monde du visible à celui de l'invisible, du monde du perceptible à celui du non perceptible.

Le croyant est à l'aise dans son esprit et dans son cœur, même lorsqu'il est dans une situation matérielle difficile. C'est que la foi est source de bien - être pour l'esprit, le cœur et la vie tout entière, car elle met le croyant en relation avec le reste de l'univers, avec ce que nous en voyons comme avec ce qui nous est caché, la substance et l'essence, le supérieur

et l'inférieur, le passé, le présent et l'avenir. Elle le met en relation avec les cieux et la terre et tous ceux qui les peuplent, avec les anges, les porteurs du Trône et les forces spirituelles au service de Dieu que Lui seul connaît. Elle le met en relation avec les porteurs de la lumière divine, avec les messagers de Dieu depuis Adam, le père de l'humanité, jusqu'à Mohammad (psl), avec les véridiques, les martyrs et les justes de toutes les communautés et de toutes les époques. Elle le met en relation avec l'Au - delà, la Résurrection, le Jugement, le Paradis et l'Enfer. Bref, elle le met en relation avec l'univers et avec le Seigneur de l'univers, le Premier et le Dernier, l'Apparent et le Caché." Yussuf al QARADAWI, La foi et la vie, P.138 - 139

La Rédaction

...suite de la page 9

demanda au chrétien : "Qu'as - tu à répondre à ce que dit le Commandeur des Croyants ?" Le chrétien répondit : "Cette cotte de mailles m'appartient et le Commandeur des Croyants n'est qu'un menteur". Chourayh se tourna vers Ali, lui demanda : "Commandeur des Croyants, as - tu une preuve ?" Ali sourit et répondit : "Chourayh a raison, je n'ai aucune preuve." Le juge attribua la cotte de mailles au chrétien. Celui-ci la prit, fit quelques pas pour partir, puis revint et dit : "Je témoigne que c'est là le jugement des prophètes : le Commandeurs des croyants m'amène devant son juge et lui demande de juger, et le juge décide contre lui. Je témoigne qu'il n'y a d'autres divinités que Dieu et

que Mohammad est son serviteur et son messenger. La cotte de mailles par Dieu l'appartient : elle est tombée lorsque tu parlais pour Siffin." Ali répondit : "Puisque tu deviens musulman, elle est maintenant à toi." P. 284 - 285

Influence de la conscience religieuse sur la politique et le gouvernement.

"C'est cette conscience qui poussa Omar ibn al Khattab, lors de la famine qui frappa les musulmans sous son califat, à ne manger que du pain et de l'huile, au point que sa peau noircit ; un Compagnon lui en ayant fait la remarque, il répondit : " Quel mauvais chef je serais si je mangeais à ma fain alors que les gens souffrent de la famine" P. 283

Influence de la conscience religieuse dans la vie socio - économique.

QARADAWI donne ici la parole à l'écrivain autrichien Léopold WEISS qui dans son ouvrage *Le chemin de la Mecque*, donne ses impressions à propos d'une ville arabo - musulmane, Damas :

"Je constatai combien la vie des gens y était empreinte de paix spirituelle. Leur sécurité intérieure apparaissait dans leurs rapports mutuels, dans la dignité chaleureuse avec laquelle ils se saluaient et prenaient congé, dans le comportement des hommes comme des enfants, simplement par amitié, même dans les relations d'affaires entre marchands. Ces petits commerçants ne semblaient res-

sentir ni crainte, ni jalousie les uns envers les autres, à tel point que chacun pouvait quitter sa boutique et la laisser à la garde de son voisin et concurrent lorsqu'il lui fallait s'éloigner pour un moment. Il m'est souvent arrivé de voir un client potentiel s'arrêter devant une boutique délaissée et hésiter manifestement à attendre le retour du marchand ou à s'adresser à la boutique voisine : invariablement le commerçant d'à côté - le concurrent - venait demander au client ce qu'il voulait et le lui vendait, non de sa propre marchandise, mais de celle du voisin absent, puis il déposait l'argent sur la banquette de celui - ci. OÙ, en Europe, pourrait - on assister à de telles transactions ?" P. 289

H. Yaméogo